



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle des Cérémonies de la Mairie le

Vendredi 10 avril 2026 à 19h30

Affiché le 03 avril 2026

Ordre du jour

INSTANCES

1. Versement des indemnités de fonctions au Maire
2. Majoration des indemnités de fonctions aux élus
3. Versement des indemnités de fonctions aux élus
4. Désignation des délégués auprès du comité national d'action sociale
5. Désignation des délégués auprès de Soloris
6. Désignation d'un représentant d'un délégué auprès des pompes funèbres publiques La Rochelle Ré Aunis
7. Désignation des délégués auprès du collège électoral du syndicat départemental de construction et d'entretien de la voirie communale
8. Désignation des délégués auprès du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural
9. Désignation d'un délégué auprès de l'UNIMA
10. Désignation d'un délégué auprès de la Fédération Française des stations vertes de vacances et des villages de neige

ECONOMIE

11. Déclaration de cession d'un droit au bail cours des Jarrières

RESSOURCES HUMAINES

12. Formation des élus

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.

MAIRIE

32, rue de la République – CS 20010 – 17740 Sainte-Marie de Ré
Tél. : 05.46.30.21.24 – E-mail : info@saintemariedere.fr
www.saintemariedere.fr |   [saintemariedere](https://www.facebook.com/saintemariedere)

